

**AFFICHE LE :**

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

**Absent(s) :**

Aucun

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : Jean René Etchegaray)**

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 10 juillet 2020 et détaillées en note explicative de synthèse.

**DONT ACTE**

**2. Composition des commissions extramunicipales - Modifications de la composition et désignation des membres non élus** (rapporteur : Jean René Etchegaray)

Il est proposé au conseil municipal, à l'appui de la délibération du 23 juillet 2020, de compléter la composition des commissions extramunicipales Fêtes traditionnelles, Taurine, Toponymie, Langue basque et Lutte contre les discriminations et égalité des droits, par ses membres non élus, tel que proposé dans la note explicative de synthèse.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3. Association SOLIHA Pays basque - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration** (rapporteur : Agnès Duhart)

Christine Lauqué a été désignée, par délibération du 23 juillet dernier, pour représenter la Ville au sein de l'association SOLIHA – Pays basque, qui a pour objet d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat, notamment des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, et de concourir au développement durable dans toutes ses dimensions. Mme Lauqué devant représenter la CAPB, il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Marie-Noëlle Larré, représentante de la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**4. Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour - Désignation des représentants de la commune** (rapporteur : Agnès Duhart)

Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles est une structure qui réunit l'Etat, les collectivités locales, les industriels et les associations agissant sur les problématiques induites par l'activité industrialo-portuaire du Port de Bayonne, en favorisant la concertation et l'information du public. La Ville étant membre de droit de cette association, il est demandé au conseil municipal de désigner Serge Arcouet en qualité de titulaire et Martine Bisauta en qualité de suppléante, pour représenter la Ville au sein de cette instance.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**5. Association Villes Internet - Désignation du représentant de la commune** (rapporteur : Agnès Duhart)

Il est demandé au conseil municipal de désigner Olivier Alleman, représentant de la commune auprès de l'association Villes Internet, à laquelle elle est adhérente pour faciliter la promotion des actions engagées en faveur du développement des usages numériques.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**6. Association internationale et réseau français des villes éducatrices - Désignation du représentant de la commune (rapporteur : Agnès Duhart)**

La Ville de Bayonne a adhéré à l'association internationale et réseau français des villes éducatrices pour les valeurs qu'elle cherche à promouvoir, mais aussi pour les échanges entre villes partageant les mêmes préoccupations éducatives. Il est demandé au conseil municipal de désigner Mme Christine Martin-Dolhagaray, représentante de la commune auprès de cette association.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**7. Création d'une chambre funéraire au 2 chemin de Trouillet - Avis du conseil municipal (rapporteur : Agnès Duhart)**

Dans le cadre de l'implantation d'une chambre funéraire de 240 m<sup>2</sup> comprenant notamment 4 salons de présentation et treize places de stationnement, l'avis de la Ville est requis conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales. Au vu des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette création, la décision finale revenant à Monsieur le Préfet du département.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI

**SPORTS**

**8. Stade Jean Dauger - Lancement de la procédure avec négociation, désignation du jury du marché de conception-réalisation pour la construction du Centre de Formation et de Perfectionnement désigné sous le nom d'AB CAMPUS (rapporteur : Jean René Etchegaray)**

La construction de l'AB Campus, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, constitue un élément clé de la politique municipale d'accompagnement du sport d'élite et du projet global de l'ABRP. D'une surface de plancher de 4 000 m<sup>2</sup> et d'un coût estimé à 8,05 M€ HT, l'AB Campus abritera plusieurs pôles dédiés au sport professionnel, à l'entraînement des sportifs, à la formation des jeunes, à la santé, au sport féminin et au sport amateur, et devra répondre aux meilleures normes en matière de performance énergétique. Sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement d'un marché de conception-réalisation pour la réalisation des études et des travaux relatifs à la

construction de l'AB Campus, la désignation de Monsieur le Maire en qualité de président du jury ainsi qu'autoriser Monsieur le Maire à régler les indemnités des membres du jury, régler les primes du concours sur proposition du jury et signer les marchés.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9. Complexe aquatique des Hauts de Bayonne - Réparation de désordres - Protocole d'accord entre la Ville de Bayonne et les sociétés Soriano et Barrière, Coste Architectures, Etchart construction, GMT et Dekra industrial (rapporteur : Serge Arcouet)**

Un défaut de conception étant à l'origine des migrations d'eau de pluie au sein du complexe aquatique des Hauts de Bayonne, des travaux ont dus être entrepris pour faire cesser les désordres constatés, à hauteur de 55 000 €. Sans reconnaissance des responsabilités, un accord a pu être trouvé entre toutes les parties prenantes pour supporter le coût de ces travaux. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver le protocole d'accord ainsi conclu, sans frais supplémentaires pour la Ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10. Convention de mise à disposition des locaux du club house Maurice Celhay, au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports, de l'Aviron Bayonnais Football Club et de l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur (rapporteur : Cyrille Laiguillon)**

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro ayant libéré des locaux au 1er étage du club house, l'Aviron Bayonnais Omnisports souhaite pouvoir disposer gracieusement de l'intégralité du 1er étage du site, qui accueille également la section Football de l'Aviron Bayonnais. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention d'occupation des locaux à intervenir, reprenant les éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11. Fonds de concours Communauté d'agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Convention financière avec la Communauté d'agglomération Pays basque (rapporteur : Cyrille Laiguillon)**

Dans le cadre de la création de deux terrains de football en synthétique au stade Didier Deschamps, la Ville avait sollicité auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque l'octroi d'une subvention pour participer à leur financement dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Suite à l'accord de la CAPB, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne pour l'édition d'un ouvrage de référence (rapporteur : Yves Ugalde)**

Dans le cadre du congrès de la Fédération historique du Sud Ouest, la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne souhaite procéder à la diffusion de ses importants travaux sur le thème de la sortie de guerre. Dans ce cadre, considérant le grand intérêt de l'ouvrage et à l'appui des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association pour l'aider à procéder à cette publication.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **13. Fixation des tarifs pour la saison 2020/2021 des "Dimanches en musique" (rapporteur : Christine Lauqué)**

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville reconduit une nouvelle saison des Dimanches en Musique, qui comptera 5 concerts payants. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de cette nouvelle saison, détaillée dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les partenaires identifiés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **14. DIDAM - Expositions "Graphic Waves" et "Hugo Pratt, dessin au long cours" (rapporteur : Yves Ugalde)**

Pour la réalisation des expositions "Graphic Waves", dans le cadre du festival Points de Vue, et "Hugo Pratt, dessin au long cours", entièrement produite par la Ville, et sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention amenée à être établie dans ce cadre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **15. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne (rapporteur : Yves Ugalde)**

Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches visant à acquérir un ensemble de six poteries "poterie de Ciboure", négocié à 5 000 €, pour enrichir les collections du Musée basque et de l'histoire de Bayonne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16.Régularisation de la convention relative à l'organisation du concert du Nouvel An 2019** (rapporteur : Yves Ugalde)

A l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention avec le Conservatoire Maurice Ravel Pays basque et la Scène nationale, relative au concert du Nouvel An 2019, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**17.Musée Bonnat-Helleu - Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu** (rapporteur : Sophie Castel)

Chaque année, l'académie internationale de musique Maurice Ravel décerne le "prix du musée Bonnat-Helleu" à un ou plusieurs musiciens de talent, qui s'engagent à donner bénévolement un concert en contrepartie de ce prix. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions décrites dans la note explicative de synthèse et relatives à la prise en charge des frais relatifs à cet événement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18.Médiathèque - Demande de prêt d'un document ancien par le Musée Jeanne d'Albret** (rapporteur : Yves Ugalde)

La médiathèque ayant été sollicitée pour prêter l'ouvrage intitulé "Rituel de la province ecclésiastique d'Auch, à l'usage du diocèse de Bayonne", dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19.Médiathèque - Action culturelle - Contrats de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines** (rapporteur : Déborah Loupien-Suarès)

Comme chaque année, la Médiathèque participe aux rencontres internationales des femmes écrivaines. Cette année, une soirée est organisée le 6 novembre prochain, animée par Louisa Etxenike, laquelle est accompagnée de deux écrivaines. Ces dernières ne disposant pas du statut d'auteure-artiste, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail qui permettront la rémunération de ces deux intervenantes, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20.Muséum d'histoire naturelle - Prêt d'une exposition du muséum au Lycée Louis de Foix de Bayonne** (rapporteur : Lionel Sévilla)

Le muséum d'histoire naturelle ayant été sollicité par le lycée Louis de Foix pour le prêt de l'exposition [BIO]diversité, dans les conditions décrites dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **21. Signature d'une convention de partenariat pour l'entretien du "Jardin des Remparts" (rapporteur : Jérôme Aguerre)**

La Ville souhaite mettre à la disposition de l'association Bio Divers Cité deux parties de parcelles formant le "Jardin des Remparts", jardins partagés à vocation d'éducation, d'intégration et de création de liens intergénérationnels et interculturels. A l'appui des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et de gestion afférente et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DEVELOPPEMENT URBAIN**

#### **22. Etablissement d'une Convention d'Action Foncière "Coeur Saint-Esprit" entre la ville de Bayonne et l'EPFL Pays Basque (rapporteur : Alain Lacassagne)**

La Ville entreprend depuis plusieurs années des actions partenariales en faveur du développement et de la mutation du quartier Saint-Esprit. Etant donné que la ville a engagé une politique foncière volontariste sur le coeur historique et fonctionnel du quartier, et dans les conditions proposées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de solliciter l'EPFL Pays basque en vue de l'établissement d'une convention d'action foncière intitulée "Coeur Saint-Esprit" et d'assurer en préalable une mission de veille foncière.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **23. Opération mixte d'aménagement secteur de Matras - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité (rapporteur : Alain Lacassagne)**

Le secteur Matras va être fortement impacté par le projet de la ligne 2 du Tram'bus, porté par le Syndicat des mobilités Pays basque-Adour. Dans cette perspective, il convient d'organiser, dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, les mutations urbaines à venir de manière à, entre autres, proposer une image qualitative de l'entrée de ville et structurer le coeur de quartier. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de demander à la CAPB qu'elle statue sur la recevabilité de l'intention de projet urbain dans ce secteur, accepter le principe de la maîtrise d'ouvrage communautaire et prendre acte du périmètre proposé entre autres décisions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24. Opération mixte d'aménagement secteur de Montalibet - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité (rapporteur : Alain Lacassagne)**

Le secteur Montalibet va être fortement impacté par le projet de la ligne 2 du Tram'bus, porté par le Syndicat des mobilités Pays basque-Adour. Dans cette perspective, il convient d'étudier, dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, les modalités de circulation et les conditions de renouvellement de ce secteur stratégique, qui abrite le stade Jean-Dauger ainsi que l'hôpital de Bayonne. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de demander à la CAPB qu'elle statue sur la recevabilité de l'intention de projet urbain dans ce secteur, accepter le principe de la maîtrise d'ouvrage communautaire et prendre acte du périmètre proposé entre autres décisions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : Marie-Anne Delobel)**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 35 724,34 € et 35 328,47 € ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

**26. Aire de jeux de la Cité des arts - Convention avec la Communauté d'agglomération Pays basque (rapporteur : Jennifer Mothes)**

La Ville et l'ancienne Agglomération Côte basque Adour ont conclu en 2002 une convention en vue de l'implantation, la gestion et l'entretien d'une plaine de jeux d'enfants dans le parc de la Cité des Arts. Ces jeux étant devenus vétustes et d'un intérêt limité pour les enfants en bas âge, la Ville envisage de remplacer ces équipements et de renforcer l'attractivité du site. Il est ainsi proposé au conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention avec la CAPB, tenant compte des nouvelles modalités de gestion du mobilier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27. Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Tram'bus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux (rapporteur : Serge Arcouet)**



La Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue Louis de Foix, préalablement aux travaux de la ligne 2 du Tram'bus. Le coût de ces travaux étant estimés à 882 353,94 € TTC, et sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces travaux et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le plan de financement proposé, d'accepter la constitution d'une servitude si nécessaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28. Occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport et de distribution de gaz - Instauration d'une redevance** (rapporteur : Serge Arcouet)

En complément de la redevance d'occupation permanente du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité, la Ville souhaite instaurer, ainsi que la réglementation le permet, une redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution de gaz. Au vu des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'instaurer cette nouvelle redevance, de fixer le mode de calcul tel que décrit, et de procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**FINANCES**

**29. Exercice 2020 - Budget principal - Décision modificative n°1** (rapporteur : Sylvie Durruty)

Sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal, actant le redéploiement de crédits inscrits au budget primitif, sans modification de son équilibre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**30. Garantie d'emprunt Habitat Sud Atlantic - Réaménagement de prêts** (rapporteur : Sylvie Durruty)

Dans le cadre d'une démarche de réaménagement de son encours de dette, Habitat Sud Atlantic a sollicité, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, le réaménagement d'un certain nombre de prêts garantis par la Ville. Cette demande ayant été acceptée, et à l'appui des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la garantie d'emprunt sur ces nouveaux prêts.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**31. Remises gracieuses de créances** (rapporteur : Xabier Parrilla-Etchart)

Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes de remises gracieuses de créances décrites dans la note explicative de synthèse, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. Le montant des remises gracieuses s'élève à 1 207,58 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**FONCIER**

**32. Déclassement et désaffectation des locaux constituant le Bar du Théâtre**  
(rapporteur : Agnès Duhart)

Les locaux du Bar du Théâtre, propriété de la Ville, sont occupés par le biais de conventions d'occupation du domaine public. La Ville souhaitant à l'avenir recourir à un bail commercial, est soumise au conseil municipal la proposition de constater la désaffectation des locaux puisqu'ils ne sont plus voués à l'exercice d'un service public et de déclasser ces locaux pour les faire sortir du domaine public de la Ville, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**33. Convention de mise à disposition et de gestion du terrain de football de Lauga au profit du Centre Hospitalier de la Côte Basque, dans le cadre du projet transfrontalier de gestion de crise HeliNET** (rapporteur : Agnès Duhart)

Le Centre hospitalier de la Côte basque est engagé dans un projet européen intitulé HeliNET visant à créer et organiser un réseau de coopération transfrontalière pour la gestion conjointe des risques et des missions d'entraide, au moyen de l'utilisation d'hélicoptères. Dans ce cadre, la Ville a identifié le terrain de football de Lauga comme hélisurface d'urgence, au profit du centre hospitalier. A l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et de gestion de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**34. Cession à Monsieur Arnaud Boyer de Fonscolombe de la Mole d'une partie de la parcelle AV101 située chemin de Saint-Etienne** (rapporteur : Agnès Duhart)

La Ville a été sollicitée pour céder à un riverain une partie de parcelle de 31 m<sup>2</sup>, dans le cadre de l'aménagement d'un parking public chemin de Saint-Etienne. Au regard des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé de répondre

favorablement à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **MARCHES PUBLICS**

#### **35.Acquisition de mobilier urbain - Lot n°3 - Barrières centre-ville et périphérique - Attribution d'un accord-cadre à bons de commande (rapporteur : Serge Arcouet)**

Dans le cadre de l'appel d'offres lié à l'acquisition de mobilier urbain, les lots 3 (barrières) et 5 (porte-sacs) avaient été déclarés infructueux, selon les éléments développés dans la note explicative de synthèse. Suite à la relance de la procédure, et en complément de la délibération du 23 juillet dernier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société Henry pour le lot 3 et à prendre toute décision concernant ce marché.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **36.Marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Marché n° 18112 conclu avec la Société Dalkia - Signature de l'avenant n° 4 (rapporteur : Serge Arcouet)**

En 2018, la Ville a conclu avec Dalkia un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché nécessite d'être complété par un avenant ayant pour objet la mise à jour du périmètre des bâtiments communaux concernés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n°4, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **37.Procédures de mises en concurrence - Indemnisation des intervenants extérieurs (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

Dans le cadre des réunions de la commission d'appel d'offres ou de jurys, la Ville est susceptible de faire appel à des intervenants extérieurs. Compte tenu de leurs contributions aux travaux de la collectivité et du temps consacré, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une indemnisation pour la durée du mandat, d'en fixer le montant horaire à 88,18 € et de dédommager le cas échéant ces intervenants de leurs frais de déplacement et de stationnement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **38.Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (années 2021-2024) - Constitution du groupement de**

Compte rendu sommaire – Conseil municipal du 15 octobre 2020

**commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

Les accords-cadres à bon de commande permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en vêtements de travail et équipements de protection individuelle arrivent à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**39.Acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

Les accords-cadres à bon de commande permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en matériels informatiques et logiciels courants arrivent à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**40.Office Public de la Langue Basque (OPLB) - Signature d'une convention de partenariat (rapporteur : Xabier Parrilla-Etchart)**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique linguistique en faveur de la langue basque, la Ville a élaboré plusieurs plans de formation successifs à destination de ses agents. Il est proposé au conseil municipal de reconduire le dispositif décrit dans la note explicative de synthèse pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'office public de la langue basque.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 1, M. ERREMUNDEGUY

**41.Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Avenant à la convention pour l'année 2020 (rapporteur : Xabier Parrilla-Etchart)**

Il est proposé au conseil municipal, sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue avec l'association Euskaltzaindia - Académie de la langue basque, comportant la programmation des actions mises en oeuvre par l'Académie pour l'année 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour mener à bien ses projets.

Compte rendu sommaire – Conseil municipal du 15 octobre 2020

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RESSOURCES HUMAINES**

**42.Modification du tableau des effectifs** (rapporteur : Sylvie Durruty)

Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal de créer 14 postes dans différentes catégories et différents grades, et de créer un contrat de projet, destiné à assurer les missions de tuteur/tutrice des volontaires en service civique.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**43.Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance** (rapporteur : Sylvie Durruty)

La convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance prenant fin au 31 décembre 2020, il a été nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence, par le biais d'un groupement de commande avec le CCAS. Sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de retenir les propositions de la Mutuelle nationale territoriale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et de décider que la contribution de l'employeur s'élèvera à 12,50 € maximum par mois et par agent sur la formule 1.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**SERVICES PUBLICS**

**44.Service public de la fourrière automobile - Approbation du choix du mode de gestion et lancement de la procédure de délégation de service public** (rapporteur : Loïc Corrége)

Le conseil municipal a fait le choix de gérer le service public de la fourrière automobile de manière déléguée et c'est la société Mendes Crosa qui est actuellement titulaire de la convention de délégation de service public. Cette convention arrivant à échéance au 31 mars 2021, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service de fourrière automobile, d'approuver les caractéristiques des prestations telles que détaillées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'attribution de ce nouveau contrat.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**45.Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2019** (rapporteur : Loïc Corrége)

Le rapport annuel du délégataire 2019 a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 5 octobre 2020. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2019 par le délégataire du service public de fourrière automobile.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2019** (rapporteur : Martine Bisauta)

Depuis le 15 janvier 2014, la ville a confié au groupement SVD41-DALKIA la gestion du réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne. Le rapport annuel du délégataire 2019 a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 5 octobre 2020. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité établi pour l'année 2019 par le délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**

**47. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays Basque - Conseil d'administration** (rapporteur : Emilie Larroze-Francezat)

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les sept représentants de la Ville au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays basque. Ayant confié à Bayonne le soin de présider le conseil d'administration et à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal de prendre acte des décisions du conseil d'administration confiant à Nicolas Alquié la présidence du conseil d'administration et d'en assurer la direction générale, ainsi que de l'habiliter à exercer ces fonctions.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**48. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2019 des représentants de la ville au conseil d'administration** (rapporteur : Emilie Larroze-Francezat)

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport pour l'exercice 2019 de la SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque tel que présenté en note explicative de synthèse.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**49.SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville au conseil d'administration** (rapporteur : Nicolas Alquié)

En application de l'article L.1524-5 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note explicative de synthèse et soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX. Hôtel du Palais pour l'exercice 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

**50.Syndicat mixte du Musée Basque - rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la ville au conseil d'administration** (rapporteur : Yves Ugalde)

Le rapport présenté par le syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne s'articule autour la présentation de la programmation culturelle, détaille la fréquentation au cours de l'année concernée et présente les éléments financiers essentiels pour 2019 et constate un résultat net de clôture au 31 décembre 2019 qui s'élève à 130 324 €. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2019 du syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne.

**DONT ACTE**

**51.Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2019** (rapporteur : Matthieu Susperregui)

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak de son rapport d'activité 2019, tel que détaillé en note explicative de synthèse, et qui fait état d'un résultat cumulé positif de 33 120,66 €, après intégration des résultats antérieurs.

**DONT ACTE**

**52.Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Rapport d'activité 2019** (rapporteur : Françoise Brau-Boirie)

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de son rapport d'activité 2019, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

**DONT ACTE**

**53.SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville** (rapporteur : Alain Lacassagne)

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2019 de la société Procivis Aquitaine Sud, tel que présenté en note explicative de synthèse, qui n'appelle pas de vote.

**DONT ACTE**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**54.Maintien du bureau de poste du quartier Polo-Beyris** (rapporteur : Jean René Etchegaray)

Motion pour le maintien du bureau de poste du quartier Polo-Beyris.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**55.Train de nuit "La Palombe bleue"** (rapporteur : Colette Capdevielle)

Motion pour le retour du train de nuit "La Palombe bleue".

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne